Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2392

26.10.2026

DÉCISION (PESC) 2026/2392 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 14 octobre 2026

prorogeant le mandat du chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (EUAM Iraq/2/2026)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision (PESC) 2017/1869 du Conseil du 16 octobre 2017 relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) [1], et notamment son article 9, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2017/1869, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq), y compris la décision de nommer un chef de mission, sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant»).

(2) Le 8 juillet 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/1394 [2] portant nomination de M. Ralf SCHRÖDER en tant que chef de la mission EUAM Iraq pour la période allant du 16 août 2025 au 30 avril 2026.

(3) Le 21 avril 2026, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2026/902 [3] modifiant la décision (PESC) 2017/1869 et prorogeant le mandat de l'EUAM Iraq pour la période allant du 1er mai 2026 au 31 octobre 2026.

(4) Le 21 avril 2026, le COPS a adopté la décision (PESC) 2026/925 [4] prorogeant le mandat de M. Ralf SCHRÖDER en tant que chef de la mission EUAM Iraq pour la période allant du 1er mai 2026 au 31 octobre 2026.

(5) Le 16 septembre 2026, le haut représentant a proposé de proroger le mandat de M. Ralf SCHRÖDER en tant que chef de la mission EUAM Iraq pour la période allant du 1er novembre 2026 au 15 août 2027, sous réserve de l'adoption par le Conseil d'une décision prorogeant le mandat de l'EUAM Iraq au-delà du 31 octobre 2026.

[1] JO L 266 du 17.10.2017, p. 12, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2017/1869/oj.

[2] Décision (PESC) 2025/1394 du Comité politique et de sécurité du 8 juillet 2025 portant nomination du chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (EUAM Iraq/2/2025) (JO L, 2025/1394, 10.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2025/1394/oj).

[3] Décision (PESC) 2026/902 du Conseil du 21 avril 2026 modifiant la décision (PESC) 2017/1869 relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (JO L, 2026/902, 22.4.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2026/902/oj).

[4] Décision (PESC) 2026/925 du Comité politique et de sécurité du 21 avril 2026 prorogeant le mandat du chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (EUAM Iraq/1/2026) (JO L, 2026/925, 27.4.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2026/925/oj).

(6) Le 12 octobre 2026, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2026/2285 ([5]) modifiant la décision (PESC) 2017/1869 et prorogeant le mandat de l'EUAM Iraq pour la période allant du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2028.

(7) Il convient dès lors de proroger le mandat de M. Ralf SCHRÖDER en tant que chef de la mission EUAM Iraq pour la période allant du 1er novembre 2026 au 15 août 2027,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M. Ralf SCHRÖDER en tant que chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) est prorogé pour la période allant du 1er novembre 2026 au 15 août 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 14 octobre 2026.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

L. MANDEL VENSILD

([5]) Décision (PESC) 2026/2285 du Conseil du 12 octobre 2026 modifiant la décision (PESC) 2017/1869 relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (JO L, 2026/2285, 13.10.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2026/2285/oj).